



Association **France - Palestine** Solidarité Nord-Pas de Calais
MRES, 5 rue Jules de Vicq – 59 800 LILLE
contact@nord-palestine.org - www.nord-palestine.org -  AFPS 59/62

Boycott Désinvestissement
Sanctions contre Israël !



Contre la colonisation, l'occupation militaire, l'apartheid BOYCOTT D'ISRAËL !

Qu'est-ce que l'apartheid ? Définition en droit international

Le Statut de Rome de 1998 – qui institue la Cour pénale Internationale – définit l'apartheid comme un **crime contre l'Humanité**. Il s'agit des « *actes inhumains commis dans le contexte d'un régime institutionnel d'oppression systématique et de domination d'un groupe racial sur un autre et commis avec l'intention de maintenir ce régime* ».

Israël : un régime d'apartheid !

Le Comité pour l'élimination des discriminations raciales de l'ONU (2019) reconnaît la continuité des pratiques de ségrégation raciale et d'apartheid visant les Palestiniens. Le rapport israélien de B'TSelem (2021) dénonce un régime de suprématie juive de la Méditerranée au Jourdain et le nomme apartheid.

Fondements/enracinement du régime d'apartheid israélien : Prendre la terre, chasser la population

Des lois, règlements et pratiques liées à la citoyenneté, à l'entrée sur le territoire, à la terre et à l'autodétermination ont institutionnalisé les discriminations entre citoyens juifs et non-juifs, enraciné la suprématie des juifs sur les autres, jusqu'à ne reconnaître le droit à l'autodétermination qu'au seul «peuple juif» et à inscrire la colonisation comme valeur nationale de l'État d'Israël dans la loi sur l'État-Nation du peuple juif, votée en juillet 2018.

Concrètement ?

Déni du droit au retour des réfugiés palestiniens et des déplacés à l'intérieur d'Israël, privation de la liberté de mouvement et entrave à fonder une famille, colonisation et ségrégation, démolitions de maisons, planifications discriminatoires et transfert forcé des Palestiniens, occupation militaire, contrôle des terres et des ressources naturelles.

Le peuple palestinien, un peuple fragmenté

Israël a fragmenté le peuple palestinien en 4 domaines géographiques, juridiques et politiques distincts : Palestiniens citoyens d'Israël, des Territoires occupés, de Jérusalem, réfugiés ou en exil.

Cette fragmentation constitue le principal outil du régime d'apartheid à l'encontre du peuple palestinien. Alors qu'ils sont sur leur propre terre, les Palestiniens ne peuvent se déplacer, se rencontrer, vivre ensemble ni exercer leurs droits collectifs - en particulier le droit à l'autodétermination.

Israël a mis en place et maintient un régime institutionnalisé de domination raciale et de répression du peuple palestinien, qu'il se trouve en Territoire palestinien occupé, en Israël ou en exil.

Le droit international reconnaît

- Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes
- L'interdiction de la discrimination raciale, de l'apartheid, du génocide, de l'annexion, de l'agression et de la torture
- Les États ont l'obligation de veiller à ce que les autres États respectent le droit international

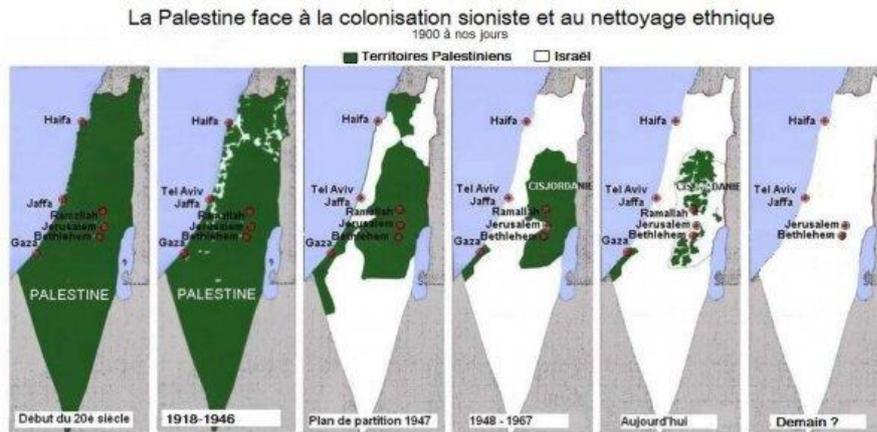
Il faut mettre fin à ce crime contre l'Humanité et à l'impunité d'Israël !

- La France doit reconnaître que le régime israélien à l'égard du peuple palestinien est un régime d'apartheid,
- Ratifier la Convention sur l'élimination du crime d'apartheid,
- Intervenir aux Nations unies pour la réouverture du Comité spécial des Nations unies contre l'apartheid et du Centre des Nations unies contre l'apartheid,
- Soutenir la Cour pénale internationale (CPI) dans son enquête sur les crimes commis en Territoire palestinien occupé.

LA FRANCE A L'OBLIGATION D'AGIR CONTRE LES VIOLATIONS DU DROIT ET DOIT :

- Exclure du marché français tous produits, faussement étiquetés « Israël »,
- Mettre fin aux coopérations militaires et sécuritaires avec Israël, qui rendent la France complice des crimes de guerre et crimes contre l'Humanité de l'Etat colonial israélien,
- Prendre des sanctions, en agissant en outre pour que l'Union européenne suspende l'accord d'association UE-Israël qui profite très largement financièrement à l'Etat d'apartheid.

Signez l'appel au Président de la République *!



Résolution 3379
Assemblée Générale de l'ONU
10 novembre 1975

Israël prive les Palestiniens de leurs droits fondamentaux NE SOYONS PAS COMPLICES ! N'ACHETONS PAS

Les fruits et légumes de la société **mehadrin** :   

Les produits 

Les produits cosmétiques **AHAVA**

Les médicaments  Les articles de sport 

Par ailleurs, des **banques et assurances françaises*** ont directement ou par le biais de fonds d'investissement des liens financiers avec des banques et entreprises israéliennes, qui **financent des programmes de construction de logement dans les colonies israéliennes**, accorde des crédits aux entreprises dans ces colonies, et y **installe des agences bancaires**.

***Crédit Agricole, Société Générale, Banques Populaires-Caisses d'Epargne, BNP Paribas, Axa**

Dans le cadre d'une campagne nationale, les organisations syndicales et associations ci-dessous exigent de ces banques et assurances françaises qu'elles mettent fin à tout lien avec les banques israéliennes et entreprises qui participent à la colonisation de la Palestine !



*Pour en savoir plus : www.nord-palestine.org, cliquer sur **1-15/5 : Campagne pour la fin de l'apartheid israélien**